MOTION
Le Conseil d'Administration de l'Union des Maires de l'Essonne

CONTRE
la création d'une aire de stockage de déchets « dits inertes » sur la commune de Saint-Hilaire et à tout autre projet sur le territoire essonnien qui n'aurait pas requis au préalable l'accord du Maire et de son conseil municipal

Les membres du Conseil d'administration réunis en raison de la crise sanitaire en Visio-conférence le mardi 29 juin 2021 à 12H décident de voter une motion pour apporter leur soutien à la commune de Saint Hilaire contre la création d'une aire de stockage de déchets « dits inertes » sur son territoire.

- VU le projet d'installation d'une aire de stockage de déchets inertes (ISDI) sur la commune de Saint Hilaire aux lieux-dits Ardenne – La Saboterie, sur une superficie de 34 hectares, présenté comme « un remodelage d'un terrain agricole par apport de terres », dans une démarche « s'inscrivant dans une nouvelle démarche vertueuse d'économie circulaire »,

- VU que la conséquence sera, au minimum, de déverser durant huit ans, 1 400 000 m3 de déblais issus de chantiers et présentés comme des terres "naturelles",

- VU le risque d'une augmentation significative du trafic routier sur le réseau routier départemental, traversant plusieurs communes,

- VU que ce projet n'est pas identifié par la Société du Grand Paris (SGP) comme un site de valorisation des déblais des chantiers du Grand Paris Express et qu'il ne répond donc pas aux engagements de la SGP pour la valorisation des déblais,

- VU les travaux de déboisement et d'excavation prévus dans une vallée remarquable et protégée,

- VU l'expérience du projet, soulignée par la confédération paysanne, conduit sur le territoire de la commune d'Avrainville, aux objectifs semblables dits « respectueux de l'environnement » qui est de fait devenu une décharge à gravats condamnant 5 hectares de terres agricoles.

- VU le dépôt du dossier de demande d'enregistrement au titre des Installations classées protection de l'environnement en préfecture de l'Essonne le 2 février 2021,

- VU la réunion de présentation du 2 février 2021, tenue à la demande des Maires de Châlo- Saint-Mars et Saint-Hilaire, en présence des élus de Saint-Hilaire, Châlo-Saint-Mars, Boutervilliers et de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne, du SIARJA, et des services de l'État, la société Bouygues Travaux Publics a présenté son Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) classée ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement),
- VU que le projet n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable auprès des collectivités locales,

- VU l'absence de réponse faite aux demandes de documentation des élus,

CONSIDÉRANT les incertitudes portant sur la nature, la traçabilité et le contrôle des terres apportées,

CONSIDÉRANT la non prise en considération de la faune et de la flore et des aspects environnementaux du territoire impacté,

CONSIDÉRANT les conséquences du passage de 100 poids-lourds quotidiennement, sur un réseau routier inadapté à un tel trafic, tant en termes d'insécurité routière que de pollution et nuisances sonores,

CONSIDÉRANT le manque total de concertation avec les élus locaux,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Union des Maires de l'Essonne S'OPPOSENT au projet de création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur la commune de Saint-Hilaire et à tout autre projet sur le territoire essonnien qui n'aurait pas requis au préalable l'accord du Maire et de son conseil municipal,

DEMANDE à l'État :

- De refuser l'autorisation par quelque porteur de projet que ce soit visant à déposer sur le site des lieux-dits Ardenne - La Saboterie des déchets de quelque nature que ce soit,
- De refuser ***tout autre projet sur le territoire essonnien qui n'aurait pas requis au préalable l'accord du Maire et de son conseil municipal,***
- De tout mettre en œuvre pour qu'une filière de recyclage et de traitement des terres excavées à l'occasion des grands projets urbains et d'infrastructures soit mise en place.

Les membres du Conseil d'administration de l'Union des Maires de l'Essonne apportent leur total soutien aux élus de ce territoire.